

81. — 18 avril 1905. — Loi contenant le budget du corps de la gendarmerie pour l'exercice 1905 (1). (Monit. du 22 avril 1905.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du corps de la gendarmerie, pour l'exercice 1905, est fixé :

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Séance de 1904-1905.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi, p. 54. — Rapport. Séance du 8 février 1905, p. 180.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 2 mars 1905, p. 841-844.

1^o Pour les dépenses ordinaires, à la somme de sept millions deux cent vingt-huit mille sept cent treize francs vingt-cinq centimes fr.

7,228,713 25

2^o Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de un million quatre cent vingt mille cinq cent nonante-cinq francs

1,420,595 »

Soit ensemble à la somme de huit millions six cent quarante-neuf mille trois cent huit francs vingt-cinq centimes fr.

8,649,308 25

conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de la guerre,
M. A. COUSEBANT D'ALKEMADE.)

Budget de la gendarmerie pour l'exercice 1905.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par CHAPITRE.
Première section. — Dépenses ordinaires.		
CHAPITRE PREMIER.		
Art. 1 ^{er} . Traitements et autres allocations et prestations . . . fr.	7,193,713 25	7,193,713 25
CHAPITRE II.		
Art. 2. Pensions et secours	35,000 »	35,000 »
Total fr.		7,228,713 25
Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.		
CHAPITRE III.		
Art. 3. Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier. . fr.	1,400,000 »	1,420,595 »
Art. 4. Frais d'équipement et d'armement des hommes nommés aux emplois nouvellement créés . . .	3,780 »	
Art. 5. Acquisition d'objets de couchage pour les hommes nommés aux emplois nouvellement créés . . .	2,400 »	
Art. 6. Acquisition de banderoles de carabine pour les hommes montés	12,500 »	
Art. 7. Acquisition d'exemplaires de l'ouvrage : <i>Lois pénales usuelles</i>	2,215 »	
Total du budget de la gendarmerie . . . fr.		8,649,308 25